

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par

M. Saddier, Mme Louwagie, Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Abad, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Straumann, M. Sermier, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Menuel,
M. Reiss, M. Lurton, Mme Marianne Dubois, M. Viala, M. Thiériot, Mme Poletti, Mme Genevard,
M. Reda et M. Rolland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.